

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 22/12/25 et affichage le 22/12/25  
62-200069037-20251219-69177-DE-1-1



Service	Direction Urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 25/11/25
Examiné en Bureau	Le 9 décembre 2025
Matière de l'acte	2.1.2.1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025  
DELIBERATION N°D348-25

URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNE DE TILQUES - RÉVISION ALLÉGÉE - ARRÊT DE PROJET ET BILAN DE LA CONCERTATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

---

**VU**

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5216-5 ;
- le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 à L.103-6, L.104-1 à L.104-3, L.151-1 à L.153-30, R.151-1,2°, R.104-28 à R.104-33, R.151-2 à R.151-53 et R.152-1 à R.153-21 ;
- le schéma de cohérence territoriale du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin 2019,
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse approuvé le 24 juin 2019 ;
- la délibération D172-25 du 26 juin 2025 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer prescrivant la révision allégée du plan local d'urbanisme intercommunal du pôle territorial de Longuenesse,
- la décision de l'autorité environnementale en date du 28 octobre 2025 dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas, en application des articles R.104-28 à R.104-33 du code de l'urbanisme ;
- le bilan de concertation ;

Par délibération du D172-25 du 26 juin 2025, le conseil communautaire a prescrit la révision « allégée » du Plan local d'urbanisme intercommunal du pôle territorial de Longuenesse pour permettre la réalisation d'un projet de construction de logements pour personnes âgées sur la commune au niveau de la parcelle AC323.

Cette demande de modification a en effet pour but de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général sur la commune, qui consiste en la construction de 5 logements pour personnes âgées « de type béguinage ».

Ces logements permettront de répondre à une forte demande de logements pour les personnes âgées sur la commune, ceux déjà existants étant déjà tous occupés.

Le projet est situé en plein cœur de la commune, à proximité des principaux équipements communaux. Il s'agira d'une opération de renouvellement urbain sur une parcelle aujourd'hui occupée par une habitation en ruine. Le projet n'engendrera donc pas de consommation d'espaces agricoles ou naturels supplémentaire et n'aura donc pas d'impact sur le compte foncier du PLUi-D CAPSO en cours d'élaboration.

La parcelle AC323 est classée en zone agricole A au PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse, ce qui ne permet pas la construction de ces logements. Pour permettre la réalisation de ce projet de construction de logements pour personnes âgées, le zonage de la parcelle AC323 doit être revu afin de reprendre cette parcelle en zone urbaine affectée essentiellement à l'habitat, aux commerces, aux services (UDb).

L'Autorité Environnementale, saisie d'une demande d'examen au cas par cas, a décidé que la présente procédure n'était pas soumise à évaluation environnementale.

#### Bilan de concertation

Conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme, la délibération qui arrête le projet de révision du PLUi peut tirer simultanément le bilan de la concertation.

En application de la délibération du conseil communautaire du 26 juin 2025 :

- Un avis mentionnant le dépôt d'un dossier de concertation à la CAPSO et à la mairie de Tilques, a été publié dans la presse,
- Un registre de concertation a été mis à la disposition du public à la CAPSO et en mairie de Tilques depuis le début de la procédure, en vue de recueillir les observations éventuelles. Il a été complété au fur et à mesure de l'avancée des études.

La concertation s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Aucune demande de particuliers n'a été recensée.

Les différentes pièces constitutives du dossier sont désormais achevées.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- tirer le bilan de la concertation simultanément à l'arrêt de projet de révision allégée du PLUi du pôle territorial de Longuenesse, conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme,
- arrêter le projet de révision "allégée" du PLUi du pôle territorial de Longuenesse, qui fera ensuite l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées, conformément aux articles L153-34 et R152-12 du Code de l'urbanisme,

Conformément aux dispositions de l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CAPSO et à la mairie de Tilques.

LE PRESIDENT



Laurent DENIS

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à l'Hôtel Communautaire - Salle Raymond Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Laurent DENIS, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 11 décembre 2025, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

### **CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

Monsieur DENIS Laurent, **Président**

Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur MEQUIGNON Alain, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur BEDAGUE Patrick, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur TILLIER Patrick, Monsieur EVRARD Pierre, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur DUPONT Hervé, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur RYS Didier, Monsieur SABLON Frédéric, **Vice-Présidents**

Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Madame WAROT Sophie, Monsieur MARQUANT Francis, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur MASSEZ Alain, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur TELLIER Alain, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Madame VANDESTEEENE Christine, Monsieur AGEORGES Benoît, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Monsieur CAPITAINE David, Monsieur CORNETTE Christophe, Madame COURBOT Christine, Monsieur DEWAMIN Didier, Madame DUCHATEL Valérie, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame FENES Laurence, Monsieur FOULON Eric, Monsieur FOULON Franck, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LEMAIRE Isabelle, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOUND Stephen, Madame NIVERT Florence, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur CASTELAIN Jean-Christophe, **Conseillers Titulaires**

### **CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :**

Madame BERTHELEMY Caroline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEEENE Christine, Conseillère déléguée, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Monsieur CHEVALIER Alain, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MASSEZ Alain, Conseiller délégué, Monsieur DEBLOCK Alain, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur WIGNERON Auxence, Conseiller communautaire, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame DUMETZ Jacqueline, Conseillère déléguée, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur PRUVOST Bertrand, Conseiller communautaire, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Conseillère communautaire, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire, Monsieur MOREL Damien, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DENIS Laurent, Président, Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Vice-président, Monsieur WALLART Johnny, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BERNARD Sébastien, Conseiller communautaire, Monsieur WOJTKOWIAK David, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BOULET Michel, Conseiller communautaire

M. ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DEHURTEVENT Benoit, Conseiller communautaire, M. DEBOVE Gilles, Conseiller communautaire a été remplacé par Mme DUCROCQ Sabine, Conseillère communautaire, M. MARTINOT Michel, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DECOVEMACKER David, Conseiller communautaire

### **CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :**

Mme BRIOIS Véronique, M. BRUNET Olivier, M. CAINNE Louis, M. CAZIN Etienne, M. CRUNELLE

Christian, M. DELFORGE Pascal, M. DOYER Francis, M. DUBELLOU Samuel, M. DUPONT Franck, Mme FAYEULLE H  l  ne, M. HOCHART Philippe, Mme JASKOWIAK H  l  ne, M. LAMIRAND Jean-Pierre, M. LOUCHET Daniel, Mme REANT Corinne, M. ROLIN Jo  l, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme SEILLIER Christine, Mme WOZNY Florence.

Nombre de d  l  gu  s en exercice : 94

Nombre de pr  sents ou repr  sent  s : 75

Nombre de votes « pour » : 75

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononc  s : 0